



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

(mises à jour le 17 novembre 2025)

## Préambule

Les présentes conditions générales de prestation concernent l'auto-entrepreneur Axel OCTEAU, auto-entreprise créée le 1er juillet 2021, dont l'adresse se situe au 657 avenue des bords du lac, 71210 Torcy, dont le numéro d'identification SIRET est 900 896 523 00017 et le code APE est 5912Z.

Coordonnées :

Axel OCTEAU EI

Tél. : **07 81 99 56 91**

Adresse mail : [contact@axelocteau.fr](mailto:contact@axelocteau.fr)

Désignée ci-après « **le Prestataire** ».

Le présent contrat qui représente les conditions générales de prestations de services est indivisible, c'est à dire que l'ensemble des présentes clauses et le préambule constituent un tout.

## Article 1 – Définitions

Les termes utilisés au sein du présent contrat devront être compris de la manière suivante :

« **Client** » désigne la personne (un particulier ou un professionnel) bénéficiaire des prestations de services prévues au sein du présent contrat.

« **Prestation de service** » désigne la prestation définie et détaillée par le prestataire au sein de l'Article 2.

« **Prestataire** » désigne Axel OCTEAU en charge d'effectuer les prestations de services prévues au présent contrat. Elle y est précisée en début.

## Article 2 – Objet

Le présent contrat prévoit les conditions et modalités d'exécution applicables exclusivement aux prestations de services dont les caractéristiques sont les suivantes : la post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision.

La post-production audiovisuelle comprend, entre autres, le montage vidéo et sonore, la création d'effets numériques en 2D et 3D, ainsi que la création de vidéo en motion design 2D et 3D.

Le présent document détermine les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de services proposée par le Prestataire à ses Clients.

### **Article 3 – Acceptation et Rétractation**

Les présentes conditions générales de prestations de services sont portées à la connaissance du Client avant la conclusion de la commande. En conséquence, le fait de solliciter les services d'Axel OCTEAU implique l'acceptation de celles-ci. Les conditions générales de prestations de services sont accessibles à tout moment sur le site : <https://axelocteau.fr/>.

La conclusion de la commande peut être confirmée via la signature d'un devis ou bien via l'acceptation de l'offre faite par le Prestataire au Client par tout moyen de communication que ce soit. Si la commande a été effectuée sur une plateforme tierce dédiée à la mise en relation entre prestataires et clients, la confirmation de celle-ci s'effectue via les procédures mises en place par ledit site.

Le Client dispose d'un droit de rétractation dans les quatorze jours à compter du jour ouvrable de la conclusion de la commande. La rétractation devra s'effectuer par envoi d'un mail à l'adresse suivante : [contact@axelocteau.fr](mailto:contact@axelocteau.fr).

### **Article 4 – Prix et Modifications**

Les prestations de services donnent lieu à une rémunération déterminée selon :

- une grille tarifaire forfaitaire applicable aux particuliers,
- un tarif journalier applicable aux professionnels.

Tous les tarifs sont exprimés hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) et sont donnés à titre indicatif.

Le tarif journalier applicable aux professionnels est fixé à deux cent quatre-vingt-dix euros (290 € HT) par jour. La prestation peut être facturée en demi-journée (cent quarante-cinq euros – 145 € HT) lorsque la durée totale effectuée est inférieure à quatre (4) heures. La prestation est facturée par tranches indivisibles de quatre (4) heures, toute tranche entamée étant due en totalité.

Ces tarifs peuvent varier selon la nature de la mission ou si la commande est passée par l'intermédiaire d'une plateforme tierce de mise en relation. Un tarif forfaitaire peut être appliqué en fonction des spécificités de la mission.

Les particuliers bénéficient de tarifs adaptés, déterminés sur la base d'une grille évolutive tenant compte de la nature de la mission et des moyens du client.

Un devis peut être émis gratuitement sur demande du Client.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs unilatéralement. Toutefois, toute modification postérieure à une commande n'affecte pas le prix déjà convenu, lequel demeure applicable au Client.

## **Article 5 – Règlement**

Le paiement du prix pourra s'effectuer par virement et se fera dans les 30 jours suivant la fourniture de la facture de la prestation de service par le Prestataire une fois la commande livrée.

Le paiement peut s'effectuer via d'autres procédures spécifiques si la commande a été effectuée sur une plateforme tierce dédiée à la mise en relation entre prestataires et clients.

## **Article 6 – Obligations**

### **1. Obligations du Client**

Le Client s'engage à payer le prix de la prestation comme convenu entre les parties. Il s'engage également à collaborer afin de rendre possible la réalisation des prestations de services dans les meilleures conditions.

Le Client s'engage, lorsque sa volonté est non équivoque à être lié par le présent contrat avec le Prestataire, à respecter les délais fixés par le devis, si devis il y a. En cas de retard le Client devra en informer le Prestataire dans les plus brefs délais.

### **2. Obligations de Prestataire**

Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre afin de réaliser les prestations de services convenues entre les deux parties. Il s'engage également à mettre en œuvre toute la diligence nécessaire pour exécuter les prestations dans les délais convenus sur le devis ou entre les parties.

Le Prestataire s'engage à assurer une prestation de service optimale. Cependant, Axel OCTEAU n'a pas d'obligation de résultat.

Le Prestataire s'engage en cas de modifications dans les conditions générales de prestation de services à en informer individuellement ses Clients.

Le Prestataire s'interdit de divulguer les informations auxquelles il a pu avoir accès concernant les Clients pendant l'exécution de son service.

## **Article 7 – Résolution**

Le Prestataire pourra demander la résolution du contrat du fait du manquement d'un Client à l'une quelconque de ses obligations et ce sous réserve d'une mise en demeure restée infructueuse pendant une durée de 15 jours.

La résolution devra être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

## **Article 8 – Force majeure**

La responsabilité des parties ne pourra pas être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations dues à un événement de force majeure. Cet événement est insurmontable, imprévisible et extérieur aux parties.

## **Article 9 – Litiges**

Pour tout litige relatif au présent contrat, les Clients s'engagent à tout d'abord faire parvenir au Prestataire une réclamation à l'adresse suivante : 657 avenue des bords du lac, 71210 Torcy.

En cas de réclamation restée infructueuse, les parties déclarent compétent le Tribunal du lieu du siège sociale du défendeur ou le lieu d'exécution de la prestation de service.